

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 07 FEVRIER 2014**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire*  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 20h00

**Présents :** MM. Adrien KUNKLER, Fernand ROTH, Gérard POURE, Christian ALLEMANN, Philippe ALLEMANN, Michel CRON, Gérard HUFFSCHMITT, M. Vincent SUTTER, Sylvain ZAPPELINI, Mmes Corinne STARCK, Josiane JURET

**Absents excusés :** Pierre WIEDERKEHR

**Absent non excusé :** Mlle Sabine THEVENIN, Mme Astrid MUESPACH

**Assiste :** Mme Nadia DOLECZIK

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19/12/2013
2. Questions financières
3. Supérette
4. Subventions
5. Rythmes scolaires
6. Chasse
7. ONF
8. Assainissement
9. Compte-rendu de commissions
10. Droit de préemption
11. Divers

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19  
DECEMBRE 2013**

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Aucune autre observation n'étant formulée, il a été adopté à l'unanimité.

**POINT 2 – QUESTIONS FINANCIERES****2.1 Vote tarifs de location 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de fixer, pour l'année 2014, les tarifs de location de la manière suivante :

| <b>Objet</b>   | <b>2013</b>                 | <b>2014</b>                 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Location salle sous-sol mairie                           | <b>10 €(la 1/2 journée)</b> | <b>10 €(la 1/2 journée)</b> |
| Location d'une garniture (1 table + 2 bancs)             | <b>2 €</b>                  | <b>2 €</b>                  |
| Location d'une chaise                                    | <b>0,50 €</b>               | <b>0,50 €</b>               |
| Location WC mobile                                       | <b>180 €</b>                | <b>180 €</b>                |
| Participation annuelle du SIAEP                          | <b>360 €</b>                | <b>400 €</b>                |
| Photocopies A4 (noir et blanc)                           | <b>0,15 €</b>               | <b>0,15 €</b>               |
| Photocopies A4 (couleur)                                 |                             | <b>0,20 €</b>               |
| Photocopies A3(noir et blanc)                            | <b>0,25 €</b>               | <b>0,25 €</b>               |
| Photocopies A3 (couleur)                                 |                             | <b>0,30 €</b>               |
| Concession cimetièrè : 15 ans (simple et double)         | <b>50 € / 100 €</b>         | <b>50 € / 100 €</b>         |
| Concession cimetièrè : 30 ans (simple et double)         | <b>120 € / 240 €</b>        | <b>120 € / 240 €</b>        |
| Columbarium : location d'une case pour 15 ans            |                             | <b>400 €</b>                |
| <b>Location Interne Salle Polyvalente</b>                |                             |                             |
| Apéritif   | <b>110 €</b>                | <b>120 €</b>                |
| Journée ou soirée privée (anniversaire, mariage...)      | <b>240 €</b>                | <b>250 €</b>                |
| Journée ou soirée avec public                            | <b>325 €</b>                | <b>335 €</b>                |
| Location asso. par heure et par an (01.09. au 30.06)     | <b>200 €</b>                | <b>200 €</b>                |
| Assemblée Générale                                       | <b>70 €</b>                 | <b>70 €</b>                 |
| Exposition avicole                                       | <b>360 €</b>                | <b>360 €</b>                |
| Marché aux puces   | <b>415 €</b>                | <b>420 €</b>                |
| Caution  |                             | <b>600 €</b>                |
| <b>Location Externe Salle Polyvalente</b>                |                             |                             |
| Apéritif   | <b>220 €</b>                | <b>230 €</b>                |
| Journée ou soirée privée                                 | <b>500 €</b>                | <b>510 €</b>                |
| Répétition   | <b>220 €</b>                | <b>230 €</b>                |
| Assemblée Générale                                       | <b>80 €</b>                 | <b>90 €</b>                 |
| Perte de clés  | <b>80 €</b>                 | <b>100 €</b>                |
| Fête d'entreprise  | <b>500 €</b>                | <b>500 €</b>                |
| Réunion Publique   | <b>50 €</b>                 | <b>50 €</b>                 |
| Caution  | <b>1 000 €</b>              | <b>1 200 €</b>              |
| <b>Location Interne Halle de la Liberté</b>              |                             |                             |
| Apéritif   | <b>110 €</b>                | <b>120 €</b>                |
| Journée ou soirée privée                                 | <b>130 €</b>                | <b>140 €</b>                |
| Journée ou soirée avec public                            | <b>315 €</b>                | <b>325 €</b>                |
| Assemblée Générale                                       | <b>50 €</b>                 | <b>50 €</b>                 |
| Location annuelle pour répétition<br>par heure et par an | <b>200 €</b>                | <b>200 €</b>                |
| Location annuelle DRY'RATZER                             | <b>240 €</b>                | <b>250 €</b>                |
| Carnaval   | <b>620 €</b>                | <b>620 €</b>                |
| <b>Location Externe Halle de la Liberté</b>              |                             |                             |
| Apéritif   | <b>220 €</b>                | <b>230 €</b>                |
| Journée privée   | <b>250 €</b>                | <b>260 €</b>                |
| Bal  | <b>775 €</b>                | <b>800 €</b>                |
| Réunion publique   | <b>50 €</b>                 | <b>50 €</b>                 |

## **2.2 Réfection toilettes écoles / DETR**

M. Poure présente le devis estimatif des travaux de réfection des toilettes de l'école maternelle et primaire, établi par le cabinet d'Architectes Legros-Coiffier. Il s'élève à 85 387 € Ht et tient compte de la mise en conformité PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Une demande de subvention dans le cadre de la DETR peut être déposée auprès de la Préfecture mais uniquement sur la partie accessibilité.

M. Zappellini propose de créer une petite commission d'élus pour l'étude de ces travaux. M. Poure se charge de contacter l'architecte pour un RDV sur place en présence de la commission.

## **2.3 Traçage lignes Gymnase**

M. Poure présente un devis, demandé par Mme Halblitzel, concernant des travaux de mise aux nouvelles normes des lignes pour les gymnases de Blotzheim et Attenschwiller. Il comporte 2 options : l'une pour un montant de 3 240 € (pour les 2 communes) concernant le traçage des nouvelles lignes du basket ball et la reprise des lignes des autres disciplines, la deuxième pour un montant de 7 350 € (pour les 2 communes) concernant la mise en peinture des zones restrictives, effaçage des lignes qui n'ont plus lieu d'être, le traçage des nouvelles lignes et la reprise des lignes des autres disciplines.

Une remise de 25 % est accordée si les travaux sont réalisés en dehors de la période du 14 juin 2014 et le 15 septembre 2014.

Les élus ne souhaitent pas reconduire le tracé du hand ball puisqu'il n'est pas utilisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de choisir l'option 2 pour un montant de 7 350 €,

Le secrétariat est chargé de voir ce que la commune de Blotzheim a décidé, et de demander un devis déduisant le traçage du Hand ball.

## **POINT 3 – SUPERETTE - PLAINTÉ M. SCHMERBER**

Vu les articles L 2132-1 et L 2132-3 du CGCT – Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que Monsieur Schmerber Pascal, gérant de la supérette Proxi – Jardins d'Atten – diffuse des propos diffamatoires et injurieux à l'égard notamment de Monsieur le Maire – Denis Wiederkehr mais également de l'ensemble des conseillers municipaux.

Ces propos diffamatoires sont exprimés par courriels à différents interlocuteurs mais également tenus auprès de la clientèle qui fréquente le magasin.

Considérant que ces propos portent atteinte à l'honneur de la Commune d'Attenschwiller mais également des personnes visées,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de porter plainte avec constitution de partie civile pour faire cesser et sanctionner ces propos et agissements diffamatoires et injurieux,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser expressément et préalablement la Commune à déposer plainte et à se constituer partie civile en vue d'obtenir, d'une part, la condamnation pénale de Monsieur Schmerber Pascal compte tenu des propos diffamatoires et injurieux diffusés par ses soins, et d'autre part, sa condamnation à réparer les préjudices subis par les victimes de ces propos diffamatoires et injurieux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à déposer plainte et à se constituer partie civile au nom de la Commune en vue d'obtenir d'une part la condamnation pénale de l'auteur des propos diffamatoires et injurieux, et d'autre part sa condamnation à réparer les préjudices subis par les victimes de ces propos diffamatoires et injurieux.

DE DESIGNER un avocat pour représenter et défendre les intérêts de la Commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce litige.

**POINT 4 – SUBVENTIONS 2014****.1 Subventions annuelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions selon le tableau ci-dessus au titre de l'année 2014.

**Associations d'Attenschwiller :**

| Associations                         | Subvention<br>2013 | Subvention<br>2014 |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Amicale Sapeurs Pompiers             | 200 €              | 200 €              |
| Société de Musique Liberté           | 200 €              | 200 €              |
| EMIRA                                |                    |                    |
| Association Musique Jeunes licenciés | 900 €              | 555 €              |
| Société des Arboriculteurs           | 200 €              | 200 €              |
| Société des Aviculteurs              | 200 €              | 200 €              |
| Association sportive Basket          | 200 €              | 200 €              |
| Jeunes Licenciés Basket              | 348 €              | Selon CG           |
| Volant des 3 Frontières              | 200 €              | 200 €              |
| Dry Ratzer                           | 200 €              | 200 €              |
| Chorale Liederkranz                  | 200 €              | 200 €              |
| Chorale Sainte Cécile                | 200 €              | 200 €              |
| Vélo Club Union cycliste             | 200 €              | 200 €              |

**Associations extérieures :**

| Associations   | Subvention<br>2013 | Subvention<br>2014 |
|--|--------------------|--------------------|
| APA  | 1 260 €            | 1 290 €            |
| Association Chiens d'Aveugle                             | 35 €               | 35 €               |
| Banque Alimentaire du Haut-Rhin                          | 100 €              | 150 €              |
| Bibliobus  | 60 €               | 60 €               |
| Soutien Femmes battues                                   | 35 €               | 35 €               |
| Union frontalière des Donneurs de Sang                   | 55 €               | 60 €               |
| La prévention routière                                   | 35 €               | 35 €               |
| Association Musique et culture<br>du Haut-Rhin           | 20 €               | 20 €               |
| Association des Paralysés de France                      | 60 €               | 60 €               |
| Association Française des sclérosés en plaques           | 35 €               | 35 €               |
| JSP Porte du Sundgau                                     | 100 €              | 100 €              |
| AIDES  | 35 €               | 35 €               |
| Croix Rouge  | 40 €               | 40 €               |
| Fonds de solidarité logement                             | 20 €               | 20 €               |
| Vaincre la Mucoviscidose                                 | 35 €               | 35 €               |
| Association Œuvres Scolaires                             | 35 €               | 35 €               |
| Ligue Cancer   | 40 €               | 50 €               |
| UNIAT (village-Neuf)                                     | 35 €               | 35 €               |
| Association Régionale<br>"L'aide aux handicapés moteurs" | 35 €               | 40 €               |
| Amis des Landes  | 40 €               | 40 €               |
| Association Landskron                                    | 65 €               | 0                  |
| AFAPEI Bartenheim  | 100 €              | 120 €              |
| Centre Européen d'Etude du Diabète                       | 35 €               | 50 €               |
| Restos du coeur  | 100 €              | 150 €              |

**Nouvelles demandes :**

| Associations        | Subvention 2014 |
|---------------------|-----------------|
| Espoir              | 0 €             |
| Association l'Hêtre | 0 €             |

**Demande d'adhésion :**

Des demandes d'adhésion sont parvenues en mairie de la part des associations suivantes :

- Centre Anti-bruit d'Alsace
- Association trinationale pour la fondation et la promotion du musée de l'Euroairport et de l'aviation
- Association maires ruraux de France

Le Conseil Municipal décide cependant de ne pas adhérer à ces associations.

**4.2 Demande de subvention du LIEDERKRANZ**

M. le Maire donne lecture de la demande de subvention du Liederkrantz. L'association sollicite une subvention dans le cadre de l'achat de 65 cravates au tarif unitaire de 16,72 € Ht, pour un montant total de 1 299,81 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400 € au Liederkrantz, dans le cadre de l'achat de cravates. M. le Maire insiste sur le caractère exceptionnel de la subvention. Toute demande de subvention est bien entendu étudiée au cas par cas.

**4.3 Demande de subvention RPI**

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Holveck. Le RPI sollicite les communes de Michelbach-le-Haut et Attenschwiller pour une subvention exceptionnelle pour des cours d'échecs pour les CM1/CM2 pour financer le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre, à savoir 150 € par trimestre, et par commune (le 1<sup>er</sup> trimestre étant pris en charge par la coopérative scolaire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de verser une subvention de 150 € pour le financement d'un trimestre pour les cours d'échecs.

**4.4 Demande de subvention Musique LIBERTE**

M. le Maire donne lecture de la demande de subvention de la Société de Musique Liberté. L'association envisage d'organiser un week-end festif les 4 et 5 octobre 2014 dans la Halle de la Liberté, et souhaite connaître les conditions de location pour cet événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, d'appliquer le tarif de 360€ pour la location de la Halle de la Liberté pour la durée du week-end, de faire bénéficier l'association (comme toutes les associations du village) du demi tarif alloué pour une location de salle dans l'année.

**POINT 5 – RYTHMES SCOLAIRES****5.1 RYTHMES SCOLAIRES : proposition de nouveaux horaires**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, il appartient au Maire de proposer, avant le 31 janvier 2014, une nouvelle organisation du temps scolaire, répartie sur 4 jours et demi.

Ce projet concerne les horaires scolaires d'entrée et de sortie, la durée de la pause méridienne ainsi que l'articulation des temps d'enseignement et des temps périscolaires.

Après concertation du corps enseignant et de l'ensemble des parents d'élèves à travers un questionnaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE la mise en place, à compter de la rentrée 2014/2015, des horaires d'enseignement suivants :

- Lundi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h45
- Mardi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h45
- Mercredi : 8h30 à 11h30
- Jeudi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h45
- Vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h45

PREND ACTE que ces nouvelles modalités d'organisation du temps scolaire seront transmises, pour validation définitive, à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

## **5.2 RYTHMES SCOLAIRES : organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'instauration de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) demande beaucoup d'organisation aux petites communes et risque de coûter très cher. Certaines communes décident de ne pas appliquer la réforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE pour le moment de ne rien mettre en place, la mise en application de cette réforme étant compliquée et coûteuse pour les petites communes.

## **POINT 6 – PROLONGATION de l'AGREMENT GARDE-CHASSE du LOT n°2**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par l'adjudicataire du lot communal n°2, de procéder au renouvellement en qualité de garde chasse particulier de la candidature de M. PIERCY Jacques, domicilié à Michelbach-le-Haut, 3 rue des Landes. Par ailleurs, une lettre de la Fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin en date du 29/01/2014, émet un avis favorable à cette nomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE cette proposition.

## **POINT 7 – ONF**

M. Poure présente les travaux sylvicoles à effectuer dans la forêt communale pour l'année 2014. Le montant est estimé à 5 090 € Ht.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme des travaux exposé,

DONNE à Monsieur le Maire le pouvoir pour signer tout acte et toute pièce à la bonne exécution des travaux définis dans le projet de l'ONF

## **POINT 8 – ASSAINISSEMENT**

M. Roth fait le bilan de l'affaire chemin Groelly qui, à son grand soulagement, touche à sa fin. L'appel d'offre pour les derniers travaux va prochainement être lancé. Les travaux sont prévus pour le mois d'avril, pendant les congés scolaires, pour éviter les problèmes de bus.

M. Roth fait un bref récapitulatif des événements :

- lors de la rénovation des trottoirs, M. Groelly revendiquait 20 cm du trottoir communal...
- lors de l'installation du coffret électrique, suite à la demande de branchement de son fils, M. Groelly l'avait fait installer sur le trottoir sans accord
- il a également poussé un expert géomètre à falsifier le bornage. En résumé, M. Groelly confondait la rue Michelet et le chemin rural.

M. Roth tient à remercier Frédérique Goepfert pour son travail acharné dans ce lourd dossier. Il explique qu'il a été souvent interpellé par les administrés qui ne comprenaient pas ce qui s'est passé. Heureusement, la commune a bénéficié du soutien de l'inspecteur du cadastre de Mulhouse. Honorablement, le tribunal administratif a fini par donner raison à la commune. Il précise que M. Groelly a même versé les 1 000 € d'amende.

M. Roth résume cette affaire par un dossier lourd et de longue haleine. Il conclut en exprimant sa satisfaction sur le dénouement de la situation en faveur de la commune. M. Groelly a enfin compris qu'il avait tort.

Il précise que cette affaire aurait pu être évitée si le dossier avait été traité convenablement, et pas traîné autant. Aussi, l'avocat en question n'était sans doute pas compétent pour ce genre d'affaire.

M. Roth précise que le devis estimatif des travaux concernant l'assainissement du Chemin rural du Bifang est de 84 326,50 € Ht, le maître d'ouvrage étant le SIAA.

M. Roth a également fait assurer les stations de relevage rue des Prés et rue de Paris.

## **POINT 9 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

M. Adrien Kunkler fait un résumé des réunions de la commission constructions entre le 19 décembre 2013 et le 07 février 2014. Le Conseil Municipal prend note.

## **POINT 10 – DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, renonce à son droit de préemption pour la cession suivante :

➤ Consorts HUFFSCHMITT et Edgar BAUMANN  
à M. et Mme Bruno DELLA-ZANNA, vente d'un terrain situé lot n°2 de l'AFUA, section 17, parcelles n°425 (583 m<sup>2</sup>)

➤ M. HESS Marcel Ernest  
à Immobilière SES STERLING, vente d'un terrain Nieden am Dorf Hohen Weg, section 12, parcelles n°309 (13.19 ares)

## **POINT 11 – AFUA Rue du Moulin**

La commune est propriétaire de terrain dans l'AFUA « rue du Moulin »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

accepte la vente de la parcelle communale n°428, section 17, avec 5,13 ares (lot n°13 de l'AFUA) au prix de vente de 11 380 € l'are,

revenant à la commune d'Attenschwiller pour un montant de 29 360,40 €, soit 2,58 ares.

charge Me Hassler d'accomplir toutes les formalités qui en découlent,

autorise M. le Maire à signer tout acte relatif à cette vente

autorise M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la vente des parcelles mentionnées

**POINT 12 – Divers**

M. le Maire fait part des remerciements de M. REY Joseph à l'occasion de ses 90 ans.

M. Huffschmitt propose de fixer une date pour le Haut-Rhin propre. La date retenue est le 05/04/2014.

M. Allemann Philippe rappelle que Attenchwiler est à l'honneur grâce à Florian BAUER qui s'est présenté à l'émission THE VOICE. Il propose que la commune le félicite et le récompense. Cependant, comme rien avait été fait pour Mlle HUMM, les élus ne souhaitent pas faire de différence.

Le problème d'Arnaud Zappelini est soulevé. Il est mis à disposition de la commune de Michelbach-le-Haut dans le cadre d'un emploi avenir, mais cela se passe mal avec l'ouvrier communal de cette commune, M. JUD Patrick, alors qu'à Attenschwiler il n'y a pas de soucis. Une réunion est à prévoir en présence de M. Wolgensinger et de toutes les personnes concernées. En attendant, M. Zappelini est à temps plein à Attenschwiler.

A la salle polyvalente, il n'y a plus d'eau chaude. Il n'y a plus qu'un ballon d'eau chaude. M. Poure explique que l'entreprise devrait intervenir d'ici deux semaines.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 14/03/2014.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15.



**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
de la séance du 07 février 2014**

| Nom et prénom      | Qualité              | Signature | Procuration |
|--------------------|----------------------|-----------|-------------|
| WIEDERKEHR Denis   | Maire                |           |             |
| KUNKLER Adrien     | Adjoint au Maire     |           |             |
| STARCK Corinne     | Adjoint au Maire     |           |             |
| ROTH Fernand       | Adjoint au Maire     |           |             |
| POURE Gérard       | Adjoint au Maire     |           |             |
| ALLEMANN Christian | Conseiller Municipal |           |             |
| ALLEMANN Philippe  | Conseiller Municipal |           |             |
| CRON Michel        | Conseiller Municipal |           |             |

**Suite du Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
de la séance du 07 février 2014**

|                    |                        |                     |  |
|--------------------|------------------------|---------------------|--|
| HUFFSCHMITT Gérard | Conseiller Municipal   |                     |  |
| JURET Josiane      | Conseillère Municipale |                     |  |
| MUESPACH Astride   | Conseillère Municipale | Absente excusée     |  |
| SUTTER Vincent     | Conseiller Municipal   | Absent excusé       |  |
| THEVENIN Sabine    | Conseillère Municipale | Absente non excusée |  |
| WIEDERKEHR Pierre  | Conseiller Municipal   |                     |  |
| ZAPPELINI Sylvain  | Conseiller Municipal   |                     |  |